

Interdiction des sachets de nicotine : une erreur de santé publique de la part de la ministre de la Santé

Paris – le 20 février 2025 - Suite aux récentes déclarations de la ministre de la Santé, Catherine Vautrin, annonçant son intention d'interdire les sachets de nicotine, les assimilant à une « *porte d'entrée vers les drogues dures* », BAT France souhaite rappeler que cette affirmation est non étayée et sans fondement rigoureux.

Contrairement aux affirmations avancées par la ministre, aucune étude scientifique ne permet d'établir que la consommation de sachets de nicotine serait un facteur favorisant la dépendance aux substances illicites, mais bien **une alternative moins risquée que la consommation de tabac combustible**.

« Cette désinformation, alimentée par des groupes anti-tabac qui semblent avoir perdu de vue leur mission première, répand la peur et l'incompréhension à l'égard des produits alternatifs, en ignorant les faits concluants étayés par des études scientifiques¹. Ouvrons le débat pour atteindre l'objectif de la France », déclare Sébastien Charbonneau, Directeur des Affaires Publiques et Réglementaires.

L'exemple de la Suède

La Suède et la Nouvelle-Zélande sont des exemples à suivre pour la France. Ces deux pays ont considérablement réduit leur taux de tabagisme en privilégiant et en encourageant l'utilisation de produits de nicotine alternatifs. Et le bilan est clair : un taux de tabagisme de 5,4% en Suède en 2024² contre 23,1% en France³. En diabolisant un produit à risques réduits, on alimente l'ignorance et le maintien du tabac, responsable de 75 000 décès annuels en France.

Ne nous trompons pas de combat !

BAT France exprime son inquiétude quant aux **conséquences d'une interdiction brutale et inefficace des sachets de nicotine**. Une telle mesure serait contre-productive, car elle priverait les fumeurs adultes d'une alternative moins nocive au tabac, réduisant ainsi leurs choix de produits à base de nicotine.

De plus, **l'expérience internationale démontre que la prohibition favorise le développement d'un marché noir**. En France, une étude récente, menée par BAT France et Webdrone⁴, a révélé l'existence de 476 publications illégales de sachets de nicotine entre septembre 2023 et décembre 2024. Cette analyse met en lumière un marché parallèle déjà bien établi, principalement sur Telegram (58,82 %), Snapchat (32,14 %) et Facebook Marketplace (6,30 %), où les produits échappent à tout contrôle sanitaire. **Une interdiction complète pousserait de nombreux consommateurs à se tourner encore plus vers le marché noir.**

Enfin, cette interdiction va à l'encontre des objectifs de santé publique définis par le Programme National de Lutte contre le Tabac (PNLT) 2023-2027, qui prévoyait la mise en place d'un cadre réglementaire pour les produits nicotinés alternatifs. En supprimant cette option, la mesure représenterait un net recul par rapport à la stratégie de réduction des risques soutenue jusqu'à présent.

« Il est temps que **les politiques publiques suivent la science, pas l'idéologie**. » poursuit Sébastien Charbonneau. « Je sais que certains considèrent avec scepticisme l'engagement de l'industrie du tabac et de la nicotine pour réduire le tabagisme. / », poursuit M. Charbonneau. « C'est ensemble seulement que nous

¹ Francesanstabac.fr – onglet Recherches

² [Use of tobacco and nicotine products - The Public Health Agency of Sweden](https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac/donnees/#tabs)

³ <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac/donnees/#tabs>

⁴ https://revuedestabacs.com/static/media/uploads/etude_bat_-_annee_2024.pdf

pourrons concevoir des solutions pour protéger les mineurs, aider les fumeurs dans leur démarche de passage à une solution moins nocive, et nous attaquer de front à la réduction des méfaits sur la santé associée au tabagisme. » conclut Sébastien Charbonneau.

Pour en savoir davantage sur une réglementation juste et efficace pour l'atteinte d'une France sans tabac, visitez notre site - www.francesanstabac.fr

FIN

CONTACT

Romain BAYLE
+33 620 497 554
romain_bayle@bat.com
www.batfrance.com

A propos de BAT

BAT est une entreprise leader de biens de consommation multi-catégories dont l'objectif est de construire « A Better Tomorrow » en réduisant l'impact de son activité sur la santé, en offrant un plus grand choix de produits potentiellement moins risqués aux consommateurs adultes.

L'entreprise continue d'affirmer clairement que les cigarettes combustibles posent de graves risques pour la santé et que le seul moyen d'éviter ces risques est de ne pas commencer ou d'arrêter. BAT encourage ceux qui, continueraient à fumer à passer complètement à des alternatives et à risque réduit scientifiquement fondées *† .

Pour y parvenir, BAT se transforme en une entreprise de produits de consommation multicatégorie véritablement centrée sur le consommateur.

L'ambition de BAT est d'avoir 50 millions de consommateurs de ses produits non combustibles d'ici 2030 et de générer 5 milliards de livres sterling de revenus de nouvelles catégories d'ici 2025. BAT s'est fixé des objectifs ESG ambitieux, notamment la neutralité carbone pour les Scopes 1 et 2 d'ici 2030 et l'élimination du plastique et rendre tous les emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025.

BAT emploie plus de 50 000 personnes. Le groupe BAT a généré un chiffre d'affaires de 27.28 milliards de livres sterling en 2023 et un bénéfice d'exploitation de 12,46 milliards de livres sterling.

Le portefeuille stratégique de la société est composé de ses marques de cigarettes mondiales, d'une gamme croissante de produits du tabac et de la nicotine à risque réduit*†. Ceux-ci incluent les produits du vapotage, du tabac chauffé et les sachets de nicotine sans tabac. A la fin 2023, nous comptons 26,4 millions de consommateurs de nos produits non combustibles, soit une augmentation de 1,5 million par rapport à l'année 2022.

**Basé sur le poids de la preuve et en supposant un abandon complet de la cigarette. Ces produits ne sont pas sans risque et créent une dépendance.*

†Nos produits tels que vendus aux États-Unis, y compris Vuse, Velo, Grizzly, Kodiak et Camel Snus, sont soumis à la réglementation de la FDA et aucune allégation de risque réduit ne sera faite concernant ces produits sans l'autorisation de la FDA.